

MEMOIRES de MAITRISE

a) UNE FAMILLE LYONNAISE : LES BARONNAT,

par Melle M. FOND

Mémoire de Maîtrise soutenu le 28 Novembre 1969

Jury : M. Fedou et M. Rossiaud

- o -

Dans le quartier Saint-Paul de Lyon, au 22 de la rue Juiverie, se dresse un immeuble remarquable par sa tourelle en encorbellement et qui est communément appelé : "hôtel Baronnat". Tout lecteur d'un ouvrage ayant trait à l'histoire lyonnaise des XVe et XVIe siècles rencontre maintes fois ce patronyme. Quel fut donc le destin de la famille qui le portait ?

Au début du XVe siècle, vit à Lyon - les documents l'attestent - un personnage nommé Ennemond Baronnat. Quelles sont ses origines ? Voilà un problème bien difficile à résoudre ; étant donnée la carence presque totale de renseignements à ce sujet. Une hypothèse pourtant peut être mise : issu d'un milieu de commerçants d'Annonay en Vivarais, Ennemond serait venu se fixer à Lyon dans les premières années du XVe siècle. Attiré par les perspectives qu'offre à tout esprit entreprenant une ville qui connaît alors, entre les épreuves du XIVe siècle et celles dont elle ne va pas tarder à être assaillie, une réelle prospérité, il aurait décidé d'y tenter sa chance. Son installation marque, en tout cas, le début de l'histoire lyonnaise des Baronnat. De cette destinée familiale un certain nombre de sources locales - "vaillants" ou "nommées", rôles de tailles, testaments, pièces de procès, registres, consulaires - complétées par des manuscrits de la Bibliothèque Nationale, permettent de retracer les principales phases.

Une première étape peut être distinguée, au terme de laquelle les Baronnat font partie de l'élite urbaine. Alors que sévit la guerre bourguignonne, Ennemond, marchand, a en effet, l'idée d'imiter Hugues Jossard en entreprenant l'exploitation de mines de cuivre du Lyonnais - celles de Chessy. Il amasse ainsi les premiers éléments d'une fortune que la double association, commerciale et minière, conclue après 1444, entre ses trois fils : Pierre, Mile, Jean, et le dynamique Jacques Coeur, achève de constituer. En outre, profitant des circonstances - affaiblissement des anciens lignages, force que lui confère sa nouvelle richesse - , le fondateur de la dynastie commence à se frayer une place au sein du conseil de ville, tâche que Mile et Jean poursuivent avec succès. Intégrés à cet ensemble d'hommes nouveaux qui, entre 1420 et 1450, se rendent progressivement maîtres du consulat, les Baronnat sont, au milieu du XVe siècle, un nombre des citoyens les plus puissants et les plus riches.

Les nouveaux représentants de la famille cherchent alors à gravir un autre échelon de la hiérarchie sociale. Dans un second temps, les

Baronnat vont passer du monde des roturiers à celui des privilégiés. Arguant de leur position de maîtres-mineurs, les descendants des trois frères prétendent tout d'abord, en 1458, à l'immunité fiscale. La résistance farouche que leur oppose le consulat les oblige à renoncer à s'assimiler, par ce procédé, aux membres de l'ordre supérieur. Mais ils se tournent vers d'autres moyens afin de réaliser leurs espérances. L'un d'eux, Léonard, fait un séjour à l'Université d'Orléans où il obtient le grade de licencié-ès-lois, ce qui lui permet de briguer un de ces offices élevés, qui, peu à peu, en fait sinon en droit, rendent leurs titulaires aptes à jouir des privilèges nobiliaires. Maître à la Chambre des Comptes, Léonard, premier juriste de la lignée, est aussi le premier à gagner le "verger de noblesse". Très vite, cependant, ses cousins suivent son exemple. Guillaume l'Aîné et Jean II, tout en poursuivant le négoce paternel, en s'appliquant à faire fructifier leur patrimoine et en se souciant de se bien marier, font en sorte de tirer profit de leur situation au sein de l'oligarchie lyonnaise. Concevant, à l'instar des autres dirigeants, le service de la ville comme un moyen d'ascension personnelle, ils recherchent la faveur royale. Leurs efforts portent leurs fruits puisqu'à la fin de leur vie, l'un et l'autre, sont gratifiés des titres de conseillers et maîtres d'hôtel du roi, titres auxquels s'ajoutent, pour Guillaume, des lettres de noblesse. Quant à Jacques Baronnat, s'il fait construire l'immeuble de la rue Juiverie et ne dédaigne pas les honneurs du consulat, c'est, malgré tout, vers une voie différente qu'il s'oriente ; s'étant assuré, grâce à son mariage avec une héritière dauphinoise, une place parmi les hobereaux de cette contrée, devenu maître des seigneuries de Poleymieux en Lyonnais et de Chalamont en Dombes, il peut s'enorgueillir de sa réussite.

A l'aube du XVII^e siècle, s'ouvre donc une ère nouvelle pour la famille. Désormais c'est dans la classe des "Grands" qu'elle évolue. Certes, quelques Baronnat, juristes, se contentent de grossir les rangs de "l'aristocratie administrative lyonnaise". Mais peu à peu, les deux autres branches brisent les liens qui les rattachent à leur cité natale en aliénant les biens qu'ils y possèdent et en gagnant, pour s'y installer définitivement, Dauphiné et Forez. Là, embrassant la carrière des armes, ils s'acheminent, au fil des siècles, vers la haute noblesse. Grâce à leurs mariages, les Baronnat du Dauphiné consolident, génération après génération, leur fortune foncière, tandis qu'au contraire, ceux du Forez, établis dans le manoir de Teillères, près de Saint-Galmier, connaissent le sort de nombre de gentilshommes et s'appauvrissent assez vite.

C'est en 1833 seulement que s'éteint cette illustre dynastie. A Lyon, en Forez, en Dauphiné et même en Vivarais survit le souvenir de personnages qui, par les affaires, les offices, la possession de nombreuses seigneuries et le service des armes, ont rendu leur nom prestigieux.

*

*

*

L'une après l'autre, remarque M. Fédou, les grandes lignées lyonnaises de la fin du Moyen Age sortent de l'ombre. Après les Pavie-de-Rovedis, voici les Baronnat : deux familles apparues en même temps, aux destinées comparables par leur durée, leur expansion "tentaculaire", leurs moyens d'ascension. Mais si les premiers sont partis du service princier ou royal et ne se sont intéressés que marginalement aux affaires, chez les seconds, ce sont les affaires qui ont constitué le tremplin initial, les offices venant à point nommé pour ouvrir l'accès à la noblesse. Autre différence, liée à celle-ci, et que met en lumière la discussion : nulle trace, chez les Baronnat, de préoccupations intellectuelles.

Le jury complimente Melle Fond pour la façon scrupuleuse dont elle a conduit son enquête. En témoignent 80 pages de pièces justificatives, toutes transcrites à partir de documents inédits : véritable recueil qui garantit la valeur de l'ouvrage, et montre la richesse de l'information. M. Rossiaud regrette simplement que quelques rôles de tailles n'aient pas été consultés : ils auraient utilement complété les renseignements fournis par les Nommées. M. Fédou note l'intérêt que présente ce mémoire pour l'histoire des mines du Lyonnais, - histoire qui commence à être bien connue, sans qu'elle ait encore livré tous ses mystères. Si, comme le souligne M. Rossiaud, la difficulté pour tout auteur de monographie familiale, est de bien la replacer dans l'histoire générale et locale, Melle Fond a su la dominer, et le jury, en lui décernant la mention Très Bien, rend hommage aux remarquables qualités de son travail.

* * *

b) L'ATTITUDE LYONNAISE DEVANT LES PAUVRES ET LA PAUVRETE
VUE A TRAVERS LES FORMES D'ASSISTANCE

(1534 - 1614)

par Melle Jacqueline
FOMBONNE

Mémoire de Maîtrise soutenu le 15 décembre 1969

Jury : M. Gascon et M. Gutton

- o -

L'esprit de changement a soufflé sur le XVIIe siècle, lui méritant d'ouvrir les Temps Modernes. Cette dynamique s'exprime-t-elle aussi dans l'attitude vis-à-vis des pauvres et de la pauvreté ? Les formes d'assistance que les notables lyonnais établirent alors, révèle une nouvelle conception du "pauvre" en même temps que le passage à la "moderne charité".

Sous l'influence de l'humanisme et la pression de la conjoncture, marquée par la recrudescence de la mendicité et l'appauvrissement des couches inférieures de la société, la bourgeoisie lyonnaise, mue à la fois par un sentiment de compassion charitable et un réflexe de protection face aux dangers que représentait cette pauvreté envahissante,

élabora de nouvelles formes d'assistance. A la suite de la famine de 1531, où le Consulat avait réussi à organiser l'énergie débordante et désordonnée des habitants au service des affamés accourus dans la ville, en une Aumône temporaire, s'établit en 1534 une Aumône permanente, oeuvre publique, laïque, à but utilitaire et charitable, entretenue des deniers de tous les citoyens. Cette institution réalise les idées nouvelles qui se font jour à cette époque. Mais qu'on ne s'y trompe pas, la tradition s'exprime encore, et même, on peut parler d'éléments de permanence. Le soulagement de la pauvreté est, pendant toute cette période, du domaine de la charité et l'Aumône générale, comme la charité, est dite sainte et catholique. Les pauvres restent les intercesseurs auprès de Dieu même si la pauvreté est alors dépouillée peu à peu de sa valeur évangélique.

Si l'oeuvre fut empreinte d'un profond réalisme social, si certaines décisions peuvent laisser penser que la pauvreté était vécue comme une réalité socio-économique - conséquence d'un marché du travail trop restreint, d'une montée brusque des prix du blé, de la surcharge familiale - il n'y eut pas de réelle pensée sociale et la pauvreté fut saisie dans une conjoncture plus morale qu'économique. L'Aumône s'efforça d'ailleurs, plus de lutter contre l'oisiveté et la mendicité que d'éteindre le paupérisme. Le travail, s'il prit des dimensions économiques, fut principalement la clé de voûte de ce vaste édifice que représente l'Ordre moral qu'elle tenta d'ériger ; paradoxalement, le travail était conçu, à la fois, comme le moyen de réprimer le délit de mendicité et comme l'instrument du rachat permettant la réintégration du pauvre dans la société. Par ce système, la pauvreté corrompue par le vice était purifiée "pour le bien de la ville et de la religion". Le pauvre, vivant dans la crainte et l'obéissance sous la tutelle des recteurs, devenait un être rassurant.

En réalité, cet effort pour pénétrer la pauvreté des règles de la société se solda par un échec. Malgré l'interdiction de la charité privée, les particuliers continuèrent à donner l'aumône à leurs portes et à l'entrée des églises, peut-être parce qu'ils avaient une conception toute différente de la pauvreté, plus proche de celle de la tradition chrétienne médiévale où la mendicité n'était pas rejetée, peut-être parce qu'ils n'acceptaient pas ce nouveau pouvoir, qui, au nom de la charité et s'autorisant de leur responsabilité envers les pauvres, s'ingérait dans la vie privée des habitants, contrôlait leur moralité, jugeait de leur générosité. La mendicité était, de ce fait, entretenue dans la cité. De plus, l'existence même de l'Aumône entraînait la prospérité du "commerce" de la pauvreté : le "recel des maraux" fut de plus en plus fréquent, comme le montrent les multiples ordonnances. L'inefficacité d'une telle oeuvre après tant d'années d'efforts de la part de chacun, amena le "refroidissement" des aumônes alors que les difficultés se gonflaient des conséquences du renversement de la conjoncture favorable de la première moitié du siècle et des séquelles des guerres civiles. C'est ainsi que, dès 1580, les moyens de l'institution furent remis en cause. Les solutions nouvelles adoptées, la marque des pauvres, puis "l'enfermerie", traduisent un profond changement dans l'attitude vis-à-vis des pauvres : ces derniers sont isolés de la société. L'hôpital en fut l'expression : à la fois lieu de travail et lieu d'hébergement de l'indigent, il est un monde en soi, fermé au reste de la cité. En lui furent enfermés tous les pauvres mendiants et

ceux que l'oisiveté volontaire ou forcée rendait candidats à la mendicité. La distribution de pain subsistait sous ses anciennes formes, en ce qui concerne la pauvreté non oiseuse, celle des "ménagiers" aux ressources insuffisantes et celle des pauvres honteux. A l'intérieur de cet établissement, signe de l'exclusion sociale, la société établit une sorte de vie conventuelle où le travail et la prière rythmaient la journée. A l'aube du XVIIe siècle, alors que l'emploi des pauvres dans les manufactures prouve une utilisation économique de leur travail, la pauvreté était conçue comme l'expression de la nature humaine pécheresse et le pauvre "introduit à la vie dévote".

L'enfermement inaugurerait un système où la pauvreté était son propre horizon. Alors que le XVIe siècle en avait appréhendé une certaine dimension socio-économique, s'attaquant aux causes, le XVIIe siècle, soucieux d'efficacité, préférait choisir la voie plus simple de la répression. Le XVIIe siècle, s'il n'a pas recueilli l'héritage de son prédécesseur, légua à son successeur l'"enfermerie" qui, de ce fait, s'inscrit parmi les oeuvres durables de l'assistance.

*

* * *

La discussion porte d'abord sur la conception du sujet et le jury rend hommage à la qualité du travail, oeuvre à la fois d'histoire sociale et d'histoire des sentiments. Un débat s'engage entre M. Gascon et la candidate sur l'Aumône générale pendant la période de domination protestante. M. Gascon souligne que l'Aumône générale durant ces mois, ne fut nullement tolérante et qu'en tout état de cause cet adjectif n'a pas de sens au XVIe siècle.

M. Gutton regrette que l'étude de l'attitude de l'Aumône à l'égard des pèlerins et que l'analyse des révoltes populaires contre les archers de l'Aumône demeurent rapides. L'étude minutieuse de ces deux thèmes aurait permis de mieux cerner la coexistence d'une conception médiévale de la pauvreté, qui voit dans le pauvre une image de Jésus-Christ, et d'une conception, qui se développe au XVIe siècle, et pour laquelle le pauvre est un danger social.

* * *